

FORMATION TFP APS AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

L'agent de prévention et de sécurité (TFP APS) a pour objectif de détecter tout acte de malveillance afin de protéger les biens et les personnes. Dans le cadre de ses missions, il sera amené à effectuer la surveillance d'un lieu en poste fixe, ou la pratique de ronde. Il intervient aussi en cas d'incendie.

Les objectifs pédagogiques : Le TFP APS, Code RNCP 36648, certifié par la CPNE des entreprises de prévention et de sécurité - ADEF, vous permet d'assurer les missions de base d'un agent de prévention et de sécurité dans les domaines de :

- L'accueil et le contrôle d'accès,
- La surveillance générale,
- La sécurité générale,
- La sécurité technique et incendie.

Délais d'accès : Selon places restantes : 20 à 25 jours (délai d'enquête de moralité pour l'obtention d'une autorisation préalable par le CNAPS)

Documents à fournir :

2 photos d'identité
Photocopie de la carte d'identité
Autorisation autorisation provisoire du CNAPS
Justificatif de domicile de moins de trois mois

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité ou contre-indication médicale

Durée de validité

Le TFP APS a une validité de 5 ans.
Avant la fin de la validité, le TFP APS doit mettre à jour ses connaissances en suivant un stage de maintien et actualisation des compétences (MAC APS)

Modalités pédagogiques : synchrone alterne en présentiel :

méthode affirmative vise à la transmission du savoir au stagiaire, soit expositive (cours en salle) soit démonstrative en associant explication et démonstration sous forme d'ateliers.

méthode expérientielle vise à confronter le stagiaire à la réalité de ses représentations ou de difficultés rencontrées pour l'amener à rechercher les solutions.

méthode interrogative vise à s'appuyer sur les réponses du stagiaire pour l'amener, par déduction ou par induction, à découvrir les connaissances à acquérir (étude de cas).

Moyens pédagogiques

- Ordinateurs et Vidéoprojecteurs
- PC de sécurité
- SSI de catégorie A
- Documents audiovisuels & supports de cours individuels
- Exposés / débats & Travaux pratiques et mises en situation

Évaluation : Compétences validées par un examen en présence d'un jury

Fiche d'évaluation théorique 5QCU) 2 évaluations minimum

Fiche d'évaluation pratique (1 évaluation par UV)

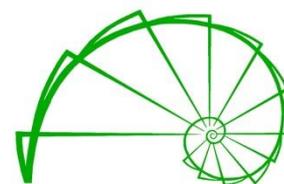
Certification

La réussite de cette évaluation permet d'obtenir le MAC APS : une attestation est remise en fin de formation. Cette

Documents de synthèse remis aux stagiaires

Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité

Une évaluation de satisfaction sera demandée aux participants



GPS FORMATION

DUREE

175 heures + 7 heures d'examen

PRE-REQUIS

Et savoir lire, écrire et comprendre la langue française entre parenthèses niveau B1 du cadre européen du 2 juillet 2008 autorisation préalable ou provisoire à la formation délivré par le CNAPS au numéro de carte professionnelle en cours de validité

LIEU

Dans nos locaux

PUBLIC

4 à 12 stagiaires
Toute personne titulaire d'une carte professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité (APS).

LEGISLATION

- Arrêté du 27 juin 2017 (JORF n°0151 du 29 juin 2017)
- Code de la sécurité intérieure : articles L612-19, 20 et 22

HABILITATION CNAPS

Autorisation d'exercer CNAPS n° FOR-085-2028-02 13 20230740905

Agrément ADEF TFP APS n° 42019 -85 20 09 23 01

Formacode : 42 854
Code Certif Info n°96 173
Code CPF : 329 712
Code NSF : 344



Mise à jour le 13 janvier 2025

GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul – Le Château d'Olonne - 85 180 Les Sables d'Olonne
Tél. : 02 51 01 36 93 – direction.gpsformation@gps-safi.fr - www.gps-safi.fr
SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 – APE 8559 A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire
N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 n° ADEF: APS 42019-8520092301 APAVE n° 104555
Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10
Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023

Programme de la formation – TFP APS

1^{ère} PARTIE : SOCLE DE BASE

UV 1 – Module secourisme – 14 heures

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

UV 2 – Module environnement juridique – 17 heures

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires
- Connaître les dispositions utiles du code pénal
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche
- Connaître les principes de la République française

UV 3 – Module gestion des conflits – 5 heures

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels
- Être capable de résoudre un conflit

UV 4 – Module stratégique – 5 heures

- Connaître les outils de transmission
- Savoir transmettre des consignes
- Réaliser une remontée d'informations

2^{ème} PARTIE : SPÉCIALITÉ APS

Module environnement juridique – 5 heures

Module gestion des conflits – 9 heures

Module stratégique – 2 heures

UV 5 – Module prévention des risques d'incendie – 7 heures

- Initiation au risque incendie

UV 6 – Module d'appréhension au cours de l'exercice du métier – 7 heures

- Application de l'art. 73 du code de procédure pénale
- Application de l'art. 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS

UV 7 – Module sensibilisation au risque terroriste – 13 heures

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risques associés au terrorisme
- Connaître les différents matériels des terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même
- Protéger les autres
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours

UV 8 – Module professionnel – 45 heures

- Appliquer les techniques d'information et de communication
- Savoir transmettre les consignes et les informations
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS
- Savoir contrôler les accès

Mise à jour le 13 janvier 2025

GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul – Le Château d'Olonne - 85 180 Les Sables d'Olonne
Tél. : 02 51 01 36 93 – direction.gpsformation@gps-safi.fr - www.gps-safi.fr
SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 – APE 8559 A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire
N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 n° ADEF: APS 42019-8520092301 APAVE n° 104555
Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10
Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023

- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôles des rondes

UV 9 – Module palpation de sécurité et inspection des bagages 7 heures

- Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages

UV 10 – Module surveillance par moyens électroniques de sécurité

- Systèmes de télésurveillance et vidéo protection

UV 11 – Module gestion des risques – 11 heures

- Maîtriser la gestion des alarmes
- Protéger le travailleur isolé
- Sensibilisation au risque électrique

UV 12 – Module événementiel spécifique – 7 heures

- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation
- Identifier les acteurs d'un événement
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements

UV 13 – Module gestion des situations conflictuelles dégradées, 7 heures

- Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes

UV 14 – Module industriel spécifique – 7 heures

- Évaluer les risques professionnels
- Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques
- Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux

Contact informations pédagogiques / Référent handicap

Camille LENOIR : Responsable d'Exploitation – contact.gpsformation@gps-safi.fr

Téléphone : 02 51 01 36 93 - 06 76 56 35 47

Tarifs (exonération de TVA, article 261 du Code Général des Impôts)

Tarif individuel (formation en présentiel dans vos locaux quel que soit l'effectif entre 4 et 12 stagiaires) dans nos locaux : 1 732,50€



Mise à jour le 13 janvier 2025

GPS FORMATION - Filiale du Groupe GPS-SAFI

44 rue Eugène Chevreul – Le Château d'Olonne - 85 180 Les Sables d'Olonne
 Tél. : 02 51 01 36 93 – direction.gpsformation@gps-safi.fr - www.gps-safi.fr
 SASU au capital de 3 000 € - La Roche-Sur-Yon N° Siret 881 851 463 00029 – APE 8559 A
 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro n° 52850 223 785 auprès du Préfet de région Pays de la Loire
 N° CNAPS FOR-085-2028-02-13-20230 740 905 n° ADEF: APS 42019-8520092301 APAVE n° 104555
 Habilitation INRS n°1487240/2020/SST-01/O/10
 Agrément n°0011 par arrêté préfectoral n° 23/CAB-SIDPC/16 du 3 Janvier 2023